LA TERRASSE SUR DORLAY

Projet arrêté le : 16/12/2013

APPROBATION : 30/03/2015
MODIFICATION :

Plan Local d'Urbanisme

3 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

Sommaire

Introduction 4

Modérer la consommation de l'espace communal pour participer de la lutte contre l'étalement urbain 7

La consommation de l'espace 7

1- Conforter le centre bourg 9

2- Limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire 9

3- Encadrer et phaser les dynamiques résidentielles de la commune 9

La diversité des fonctions 11

Maintenir la diversité des fonctions rurales durables 11

1- Maintenir l'équilibre résidentiel 13

2- Accompagnée la vie économique 13

3- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture 14

Protéger l'environnement et la cadre de vie 15

1- Préserver le patrimoine naturel 17

2- Prévenir le risque d'inondation 17

3- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural 17

Favoriser et participer au développement des communications numériques 19

Les communications numériques 19

1- Développer l'infrastructure de réseau 21

Introduction

Le PADD fixe les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Il est établi sur la base d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire *(cf. Pièce n°2 – rapport de présentation)*.

Située entièrement dans le parc naturel régional du Pilat, la commune souhaite garder son caractère rural et préserver son cadre de vie.

La consommation de l'espace

Modérer la consommation de l'espace communal pour participer de la lutte contre l'étalement urbain

1- Conforter le centre bourg

- Conforter sa fonction résidentielle en **optimisant l'usage des disponibilités foncières** les plus opportunes *(proches des commerces et services du bourg, facilement accessibles, les moins accidentées …)* ;

- Favoriser les éventuelles opérations de renouvellement urbain.

2- Limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire

- **Maintenir dans leurs limites bâties actuelles les hameaux** ;

- Permettre la **réhabilitation et/ou le changement de vocation d'anciens bâtiments agricoles** de qualité pour le maintien ou la création limitée de nouveaux logements ;

- Favoriser la reconversion ou le maintien d'activités existantes sur les sites économiques (artisanaux, industriels,…) présents sur la commune, notamment en bord du Dorlay et de la Mornante.

3- Encadrer et phaser les dynamiques résidentielles de la commune

- **Phaser dans le temps les ouvertures à l'urbanisation**, si cela s'avère nécessaire pour maitriser le fonctionnement du territoire communal, et réduire d'au moins 40% les surfaces constructibles au PLU dans les dix années à venir.

La diversité des fonctions

Maintenir la diversité des fonctions rurales durables

1- Maintenir l'équilibre résidentiel

- Permettre la construction de nouveaux logements pour **maintenir le poids démographique** actuel de la commune *(749 habitants au recensement de 2009)*, **en respectant un rythme annuel moyen de 3 logements ;**
- Favoriser le **développement d'un habitat diversifié** qui participe de la possibilité d'un parcours résidentiel :
  - Privilégier les opérations qui mixent les formes d'habitat (maisons de bourg, maisons superposées, maisons groupées/accolées,...) ;
  - Favoriser la réalisation de logements sociaux afin de maintenir leur part dans le parc résidentiel de la commune, et atteindre 10% de l'offre nouvelle en logement ;
  - Accompagner la création de quelques logements adaptés au vieillissement de la population, et permettre un maintien plus tardif au village des « anciens ».

2- Accompagnée la vie économique

- **Participer de la préservation des grands secteurs agricoles et forestiers** :
  - Protéger les domaines agricoles et forestier du morcellement foncier et du mitage ;
  - Permettre le maintien et les possibilités d'évolution des sièges d'exploitations agricoles ;
  - Protéger l'exploitation de la forêt communale.
- **Maintenir les possibilités d'évolution des entreprises existantes** ;
- **Favoriser le maintien des commerces et services** de proximité en centre bourg, en évitant une transformation systématique en garage ou en logement.

3- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture

- **Soutenir le maintien** et le développement du **niveau de desserte en bus** ;
- Poursuivre et améliorer **la prise en compte des usages piétons** lors de l'aménagement des espaces publics ;
- **Aménager la RD7** à l'entrée bâtie du bourg (depuis Saint-Paul-en-Jarez), ainsi que dans sa traversée, pour en apaiser l'usage automobile et sécuriser les autres usagers ;
- Participer aux réflexions en matière de **covoiturage**.

L’environnement et le cadre de vie

Protéger l'environnement et la cadre de vie

1- Préserver le patrimoine naturel

- **Préserver les espaces naturel**s identifiés comme ayant un intérêt écologique (ZNIEFF de type 1, Site d'intérêt Patrimonial du PNR Pilat) ;

- **Préserver les principales continuités écologiques aquatiques et terrestres** : maintenir un maillage agri-naturel et parfois réaménager les abords de cours d'eau permettant les liaisons entre les réservoirs de biodiversité (ZNIEFF1 et SIP) et le réseau hydrographique du bassin versant du Dorlay.

2- Prévenir le risque d'inondation

- **Protéger de l'urbanisation les zones d'expansion des crues** en fond de vallon du Dorlay et de la Mornante, **ainsi que les « chemins de l'eau »** (petits cours d'eau pérenne ou temporaire en provenance des sommets) ;

- Veiller à une bonne adéquation entre l'évolution du tissu bâti et son caractère inondable.

3- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural

- Mettre en valeur et protéger les **éléments structurants du paysage** (la côte Bayolle, les Crêts, certains points de vue…) ;

- Conserver une limite nette entre « bourg et campagne » ;

- Mettre en valeur les abords du Dorlay et de la Mornante ;

- **Identifier et préserver les éléments marquants du patrimoine communal** liés notamment à l'agriculture, à l'activité du moulinage de la soie, de l'industrie des tresses et lacets ainsi que des aménagements hydrauliques associés.

Les communications numériques

Favoriser et participer au développement des communications numériques

1- Développer l'infrastructure de réseau

- Prévoir, en lien avec les différents acteurs, les équipements d'infrastructure nécessaires permettant aux acteurs économiques et aux habitants d'accéder à une offre haut débit performante et adaptée à leur besoin.

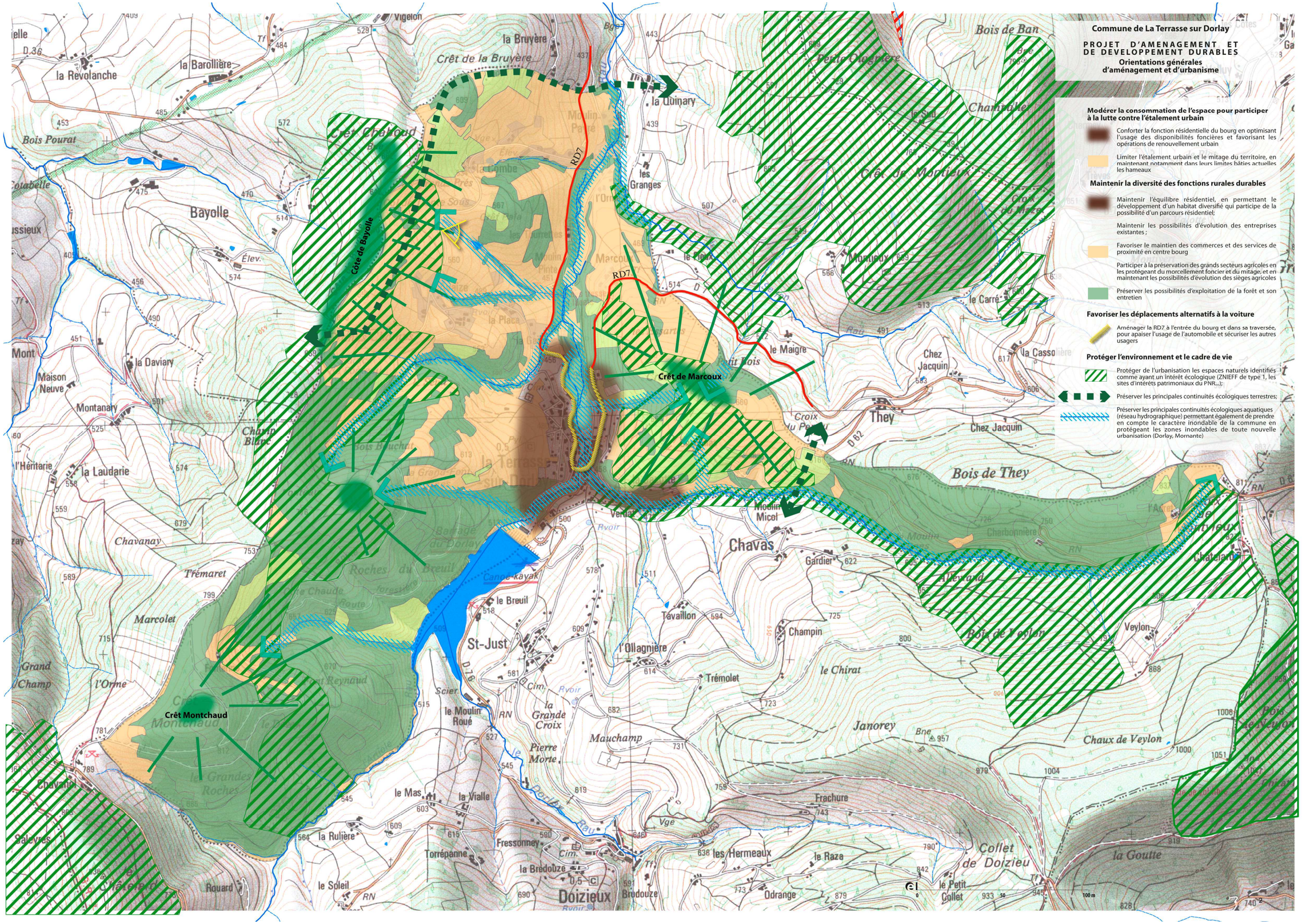
Commune de La Terrasse sur Dorlay
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
Orientations générales d'aménagement et d'urbanisme
Modérer la consommation de l'espace pour participer à la lutte contre l'étalement urbain
Conforter la fonction résidentielle du bourg en optimisant l'usage des disponibilités foncières et favorisant les opérations de renouvellement urbain
Limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire, en maintenant notamment dans leurs limites bâties actuelles les hameaux
Maintenir la diversité des fonctions rurales durables
Maintenir l'équilibre résidentiel, en permettant le développement d'un habitat diversifié qui participe de la possibilité d'un parcours résidentiel;
Maintenir les possibilités d'évolution des entreprises existantes ;
Favoriser le maintien des commerces et des services de proximité en centre bourg
Participer à la préservation des grands secteurs agricoles en les protégeant du morcellement foncier et du mitage, et en maintenant les possibilités d'évolution des sièges agricoles
Préserver les possibilités d'exploitation de la forêt et son entretien
Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture
Aménager la RD7 à l'entrée du bourg et dans sa traversée, pour apaiser l'usage de l'automobile et sécuriser les autres usagers
Protéger l'environnement et le cadre de vie
Protéger de l'urbanisation les espaces naturels identifiés comme ayant un intérêt écologique (ZNIEFF de type 1, les sites d'intérêts patrimoniaux du PNR...);
Préserver les principales continuités écologiques terrestres;
Préserver les principales continuités écologiques aquatiques (réseau hydrographique) permettant également de prendre en compte le caractère inondable de la commune en protégeant les zones inondables de toute nouvelle urbanisation (Dorlay, Mornante)
Côte de Bayolle
Crêt de Marcoux
Crêt Montchaud
Crêt de la Bruyère
Crêt de Montieux
Bois de Ban
Bois de They
Bois de Veylon
Chaux de Veylon
la Bruyère
la Revolanche
la Barollière
Bayolle
la Daviary
Maison Neuve
Montanary
la Laudarie
Chavanay
Trémaret
Marcolet
l'Orme
Grand Champ
la Quinary
les Granges
le Maigre
Chez Jacquin
They
Chez Jacquin
la Casso
Chavas
Micol
Gardier
Tavaillon
Champin
l'Ollagnière
Trémolet
le Chirat
Janorey
Frachure
Collet de Doizieu
la Goutte
le Petit Collet
le Raza
les Hermeaux
Odrange
St-Just
le Breuil
le Moulin Roué
la Grande Croix
Pierre Morte
Mauchamp
le Mas
la Vialle
la Rulière
Torrépanne
Fressonney
la Bredouze
Brodouze
Doizieux
le Soleil
Rouard
Veylon
RD7
RN
D 62
D 16
0 50 100 m

46 rue de la télématique
BP 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com